

**Déclaration initiale d'une installation classée relevant du régime de déclaration  
Document Cerfa n°15271\*02 – Article R512-47 du code de l'environnement**

**Dossier de la Société Normande de Traitement (SNT) à Nagel-Séze-Mesnil (27190)  
Notes du 09/12/20 (1 page)**

**Informations générales concernant l'installation - Point 2- Note interaction connexité**

Le produit de traitement de bois dilué utilisé (Tanalith E3474), est mis dans deux cuves de stockage rectangulaires (12,5 x 2,5m x 1,25m) sous rétention, avec un volume utile maximum de 2 x 39000 litres pour chaque autoclave. Soit un volume total de 78000 litres par autoclave et 156000 litres correspondant à 156 tonnes pour les 2 autoclaves.

Le produit de traitement de bois dilué utilisé est classé dans la rubrique ICPE n°4511-2 avec un régime de déclaration avec contrôle périodique car il est considéré comme dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2 avec un volume total de 156000 litres correspondant à 156 tonnes.

Les cuves de stockage sont situées sous le tunnel de traitement de bois correspondant à la rubrique ICPE n°2415-1 : installation de préservation de bois et matériaux dérivés avec un volume supérieur à 1000l → régime d'autorisation.

Une cuve de stockage est située sous le tunnel de traitement de bois et supporte l'enceinte de traitement et les différentes pompes. L'autre cuve de stockage est située à côté de la première, parallèlement à cette dernière. Ces deux cuves alimentent le tunnel de traitement de bois et récupèrent le produit non absorbé par le bois traités en fin de cycle.

L'ensemble de ces installations de préservation de bois avec les tunnels et les cuves de stockage constituent un seul ensemble installé dans un même local.

L'installation de préservation de bois est soumise à autorisation (rubrique n°2415-1) et le produit chimique nécessaire à cette activité est soumis à déclaration avec contrôle périodique (rubrique n°4511-2).

Aucune autre activité classée ICPE n'est exercée sur le site.